

RFAS

Revue française des affaires sociales

Appel à contribution pluridisciplinaire sur :

Le travail social entre pouvoir et impuissance

Pour le numéro d'avril-juin 2020 de la RFAS

Le dossier sera coordonné par :

Cyprien Avenel (Mission analyse stratégique, synthèses et prospective (MASSP) de la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS))

Nicolas Duvoux (Paris 8, CRESPPA-LabTop)

Cet appel à contribution s'adresse aux chercheurs en sociologie, science politique, science de l'éducation, philosophie, économie, gestion, géographie, démographie et droit ainsi qu'aux acteurs du champ social, médico-social et sanitaire.

Les articles sont attendus avant le mardi 12 novembre 2019.

Le travail social connaît actuellement un retour inédit à l'agenda politique qui tend à lui redonner une légitimité après une longue période de doute sur sa pertinence et son identité. D'abord, pour la première fois de son histoire, le travail social français vient de recevoir une définition officielle (mai 2017) en intégrant le code de l'action sociale et des familles. Ensuite, des « États généraux du travail social » ont donné lieu à la mise en œuvre d'un « Plan d'Action interministériel en faveur du Travail Social et du Développement Social » (2015). Enfin, la « Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté » annoncée en septembre

2018 conforte la volonté de franchir une étape dans la mutation du travail social (refonte des diplômes supérieurs, participation des personnes accompagnées, lutte contre le non recours, simplification des démarches administratives, promotion de l'intervention collective, premier accueil social inconditionnel de proximité, référent de parcours, développement social...). Pourtant, ce contexte institutionnel favorable coïncide avec un diagnostic de crise récurrente du travail social.

Les frontières extensibles du travail social

Le travail social ne forme pas un champ homogène, mais plutôt un ensemble fractionné entre une multiplicité de professions, dont la genèse, les traditions et les profils sont fort disparates (Molina, 2015) et dont les missions apparaissent souvent incertaines, avec des employeurs tout aussi divers, sans même parler de l'hétérogénéité des problèmes sociaux et des "usagers" qui n'ont pas cessé de se diversifier. Le travail social s'est construit selon des généalogies séparées (le service social, l'éducation spécialisée, l'animation), chaque lignée ayant ses propres axes de clivage et ses traditions historiques (Autès, 1999). Il ne se limite pas au champ de la pauvreté : il s'occupe aussi du médico-social (établissements), de la petite enfance et de la protection de l'enfant, des personnes âgées. Les professionnel.le.s exercent ainsi dans des institutions très diversifiées. Ils et elles peuvent être des agents de l'État et des collectivités territoriales, mais également appartenir au monde associatif. Avec les nouveaux métiers liés aux dispositifs de la politique de la ville et aux politiques d'insertion qui se développent dès le début des années 1980, une nouvelle expression, celle d'« intervention sociale », vient de surcroît brouiller les frontières (médiateurs sociaux et familiaux ; animateurs, conseillers en insertion, agent de développement, économie sociale et solidaire, mais aussi action bénévole) (Chopart, 2000). Les travailleurs sociaux interviennent désormais aux côtés d'autres intervenants impliqués dans l'action sociale et la santé au sein du spectre large des métiers de l'aide à autrui. Cependant, ces mutations, loin de n'avoir des effets que sur les frontières du travail social, portent également sur le sens des missions, fragilisant la dimension tutélaire du travail social (Donzelot et Roman, 1998).

Par ailleurs, dans un contexte de raréfaction des ressources budgétaires, l'intervention publique est de plus en plus assignée à produire des résultats concrets et mesurables dans des délais rapprochés (Ion, 2006). Les outils informatiques et les règles comptables, centrées sur le suivi des entrées et sorties des dispositifs, participent également d'une « protocolisation » du travail social (Janiaut, 2012). C'est finalement une nouvelle façon de gérer le monde du travail social qui se constitue, comme en témoigne dans plusieurs pays de l'Europe la « nouvelle gestion publique » (Bresson et *al.*, 2013), voire la « managérialisation » du travail social (Chauvière, 2007).

Nouveaux enjeux, nouveaux cadres d'action

La première évolution majeure pour le travail social concerne le retour de la figure du « pauvre » comme catégorie d'action publique, en lieu et place du travailleur promu par la Sécurité sociale. Le chômage de masse et les formes de sous-emploi ont profondément modifié la composition des publics du travail social. Aujourd'hui, la précarité ne désigne plus des « inadaptés sociaux », mais des travailleurs sans travail et, de manière croissante, à mesure que les frontières du travail et de l'assistance se brouillent (Martin et Paugam, 2009), des travailleurs pauvres ou des individus à bas salaires. Face à cette nouvelle question sociale, la réponse a consisté à développer des dispositifs dont l'empilement conduit à une « gestion sociale du non travail » (Castel, 1998).

Une deuxième évolution, tout aussi considérable pour le travail social, concerne la question de l'immigration et la prise en compte des discriminations ethno-raciales (Safi, 2013). De ce point de vue, c'est non seulement la réalité de la composition de la société française qui a occasionné un basculement, ou une hybridation de la « question sociale » avec la « question raciale » (Fassin et Fassin, 2006), mais également des formes d'auto-représentation très prégnantes dans les quartiers populaires depuis le début des années 1990 (Beaud et Masclet, 2006). Le travail social se trouve dès lors réinterrogé à l'aune de thématiques liées à la place des « différences », à la religion, à la formation de « ghettos » et au soupçon de communautarisme qui s'exerce sur des populations minoritaires (Avenel, 2010; Boucher et Belqasmi, 2011; Mohammed et Talpin, 2018).

Une troisième évolution est l'individualisation du traitement de la question sociale. Cette politique de l'individu (Castel, Duvoux, 2013) a pour caractéristique de cibler ce dernier et de le mobiliser pour l'obtention du droit, ce qui est une inflexion fondamentale de l'esprit du droit social au cœur de la notion d'accompagnement. L'individu est invité à développer ses capacités à se relier aux autres. On attend de lui qu'il soit un sujet de l'intervention, partie prenante des décisions qui le concernent, un individu responsable et auteur de son propre parcours (Guiliani, 2013; Rist et Rouxel, 2018). En ce sens, le travail social ne saurait plus ou plus seulement être un « travail sur autrui », mais un « travail avec » (Astier, 2007) par lequel la relation d'aide se noue en « aide à la relation » (Ravon, 2005). La contractualisation de l'action sociale vise à ce que le bénéficiaire ne se voie plus uniquement attribuer un statut et à lui permettre de s'inscrire dans un « parcours » de vie (Lafore, 2016). La singularisation de l'action sociale est depuis longtemps le cadre dominant transmis dans les centres de formation du travail social en France (Iori, 2018).

Un des effets de cette contractualisation est d'ouvrir la voie à une forte hétérogénéité dans les modes d'appropriation dont les individus sont capables (Duvoux, 2009), ce qui interroge les pratiques des travailleurs sociaux. Le recentrage sur la personne est porteur d'ambiguïtés et d'ambivalence, entre dette sociale et dette individuelle (Astier, 2007), comme en témoignent les débats relatifs à « l'activation » de la protection sociale (Giraud, 2016) et le glissement récurrent vers l'activation des personnes (Barbier, 2017). La question de la relation du travail social avec l'emploi, dans le cadre des politiques d'insertion, est ainsi ouverte. Quelle redéfinition des pratiques et des valeurs du travail social le rapprochement avec le marché du travail inscrit dans les politiques d'insertion occasionne-t-il ? Quelles tensions introduit-il pour les professionnel.le.s ? À rebours, pour les publics les plus éloignés de l'emploi, comment le cumul des fragilités dont ils souffrent est-il intégré dans la construction de parcours d'accompagnement ? On pense notamment aux problèmes de santé psychique ou physique auxquels sont exposées les populations les plus vulnérables. La construction de parcours individualisés suppose une action transversale entre les secteurs sanitaires et sociaux et une hybridation des modes d'intervention de ces deux domaines dont l'effectivité est sujette à caution du fait de l'inertie des cultures professionnelles différenciées et des organisations cloisonnées.

Enfin, quatrième évolution, le travail social a été concerné par différentes réformes institutionnelles intervenues ces dernières années, avec en particulier la décentralisation et la loi de rénovation de l'action sociale et médico-sociale de 2002. De nouvelles politiques sociales, prônant la territorialisation, l'activation et la responsabilisation ont été mises en place au tournant des années 1980 et 1990 dans le cadre de la décentralisation à partir d'une remise en cause des politiques sociales traditionnelles, centralisées et sectorisées (Donzelot et Estèbe, 1994 ; Palier, 2002). Le législateur établit un cadre institutionnel qui vise à conforter les conditions d'une intervention ancrée sur la prévention des exclusions et l'élaboration de projets transversaux traitant les questions sociales dans le cadre des territoires et la

collaboration de tous les acteurs concernés, y compris les citoyens (Andreotti et *al.*, 2013). Mais le constat est celui d'une usure de l'action sociale en raison du morcellement des dispositifs, empilés en silos et de la logique gestionnaire qui les accompagne et qui conduit à une parcellisation accrue du travail social et, par là même, de l'accompagnement des personnes (Avenel et Bourque, 2017).

Objectif du dossier

Ce dossier a vocation à rassembler les contributions scientifiques les plus récentes qui éclairent le renouvellement des perspectives théoriques sur le travail social, mais aussi ses mutations sociétales et institutionnelles au moment où il revient sur le devant de la scène. Il propose d'analyser les différentes évolutions contemporaines du travail social à partir de la question du pouvoir. En effet, cette question du pouvoir est posée par la nature même du travail social, comme pratique destinée à « permettre l'accès des personnes à l'ensemble des droits fondamentaux, faciliter leur inclusion sociale et exercer une pleine citoyenneté (...) participer au développement des capacités des personnes à agir pour elles-mêmes et dans leur environnement » (CASF, article D.142-1-1). De ce point de vue, le travail social met en œuvre des conceptions fortement évolutives de l'autonomie, à travers des savoirs et des dispositifs, sans pour autant être nécessairement en capacité d'infléchir les causes des situations qu'il traite. Ce point, de plus en plus évident à mesure que la massification des problématiques de pauvreté et de précarité s'est fait jour, a conduit à un diagnostic sur l'impuissance contemporaine du travail social.

On retrouve là un questionnement plus fondamental et de longue portée sur les fonctions du travail social. Celui-ci a été pensé comme un instrument du pouvoir, que ce soit à travers la transmission de normes et d'une discipline ou bien de l'intériorisation des manières de penser, de sentir et d'agir des classes dominantes. Cette représentation, très en vogue dans les années 1970, s'est progressivement inversée en un diagnostic inverse où c'est l'impuissance du travail social à apporter des réponses aux situations qu'il traite qui est soulignée ainsi que sa soumission aux logiques marchandes étendues à la sphère sociale. En contrepoint à ces thèses, tout aussi générales que celles auxquelles elles ont succédé, de nombreux travaux ont souligné l'existence d'un pouvoir discrétionnaire des agents qui sont au contact des publics. En ce sens, la mise en lumière du pouvoir du travail social commence avec un renouvellement de l'investigation empirique sur les effets concrets qu'il produit dans les lieux où il s'exerce, pour aborder ensuite les transformations de l'intervention sociale, avec l'avènement de la thématique du pouvoir d'agir et enfin revenir à la question de ce que produit le travail social dans la société.

Axe I : Le pouvoir discrétionnaire des agents : des cadres cognitifs aux pratiques

Un premier axe d'analyse conduit à élargir le spectre des dimensions par lesquelles le travail social produit des effets. En effet, une littérature importante s'est développée pour rendre compte des effets produits par les professionnel.le.s de terrain, désignés comme des « *street-level bureaucrats* » par Michael Lipsky (1980). Elle permet d'explorer le « pouvoir discrétionnaire » des agents (Dubois, 1999), leur capacité concrète à influencer la mise en œuvre des politiques sociales qu'ils appliquent en fonction de leur statut social, de leur formation antérieure, des interactions concrètes qu'ils nouent avec leurs usagers et des cadres institutionnels et organisations dans lesquels ils exercent. Loin d'avoir remis en cause l'exercice de ce pouvoir discrétionnaire, l'empilement des dispositifs peut renforcer celui-ci (« *More rules may create more discretion* », Evans et Harris, 2004). Cette marge de

manœuvre des agents n'est pas sans répercussions sur les usagers (Spire, 2008). La prise en compte des caractéristiques sociales des protagonistes situés de part et d'autre du guichet conduit à faire apparaître des formes d'appropriation différenciées des missions. Ainsi, une prise en compte symétrique ou structurelle des deux côtés du guichet est souhaitable, même si elle n'est en aucun cas une condition pour pouvoir entrer dans l'appel. L'étude des dimensions matérielles du travail social, que ce soit la description des locaux dans lesquels il se déroule et des effets de la configuration de ceux-ci sur le contenu de l'activité (Weller, 2018), mais aussi des conditions matérielles d'existence des professionnel.le.s est encouragée.

Ce pouvoir « discrétionnaire » se décline de manière différenciée selon les « effets combinés et non convergents du genre et de la classe » (Serre, 2011). Les cultures professionnelles font apparaître des variations générationnelles et d'implication militante (Duvoux, Mutuel, 2017), qui ont des effets sur les manières de mettre en œuvre les actions et/ou de permettre l'accès au droit des populations. L'étude des différenciations sociales des professionnel.le.s selon différentes variables est attendue. Les approches s'inscrivant dans une perspective de genre (Bereni et *al.*, 2008) seront particulièrement appréciées. Ces différenciations liées aux caractéristiques de classe, de genre et de génération des professionnel.le.s du travail social s'articulent, de manière croissante, avec une différenciation des rôles et des formes d'interdépendance directes ou implicites entre professionnel.le.s. Le pouvoir discrétionnaire peut aussi s'exercer de manière collective (Weill, 2015) dans des instances de médiation, comme cela a été démontré dans le cas du droit au logement opposable. La diffusion de la logique d'activation conduit au développement d'actions de contrôle qui occasionnent le développement de nouvelles pratiques (Dubois et *al.*, 2018), d'une nouvelle temporalité de l'action (Clouet, 2018) ou de formes d'interdépendance entre les secteurs (comme l'insertion) fortement activés et ceux qui le sont moins (comme la polyvalence) (Lahieyte, 2018). L'étude de la relation d'assistance à partir de ses normes temporelles et des cadres cognitifs suscités par les formes de l'action institutionnellement contraintes (Lima, 2017) est bienvenue, d'autant plus qu'elle est entreprise à partir des pratiques des intervenant.e.s et des formes de réflexivité qu'elles peuvent développer (Gardella, 2017) dans le cadre de leur activité professionnelle. Les cultures professionnelles perdurent malgré les injonctions organisationnelles et institutionnelles, ce qui contribue à maintenir des frontières dans la mise en œuvre du travail social (Watkins-Hayes, 2009) comme cela a pu être démontré à partir du cas américain.

Un dernier aspect important dans la réflexion sur ce pouvoir discrétionnaire est de ne pas négliger les dimensions symboliques et morales qu'il comporte (Fassin et *al.*, 2013). Quelles que soient leur technicisation et bureaucratisation, les formes d'intervention sociale sont toujours porteuses de cadres normatifs, de manière implicite ou explicite. Cette dimension est évidemment en lien étroit avec les positions sociales, professionnelles, de genre, des acteurs de l'État social et des relations qu'ils entretiennent avec les autres pans de l'État, notamment les instances judiciaires et pénales. La prégnance de ces cadres symboliques et normatifs apparaît de manière aiguë à travers la démarche comparative (Haapajärvi, 2018 ; Clouet, 2018). Une réflexion sur leurs effets d'inclusion et d'exclusion, de traçage de frontières symboliques (Lamont et Molnar, 2002) serait bienvenue.

Axe II : Le pouvoir d'agir du travail social et des personnes accompagnées

La notion de pouvoir se décline également dans un deuxième sens, celui communément appelé "pouvoir d'agir" et qui renvoie concrètement à la montée en puissance des thématiques de la participation des usagers à la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des actions menées. La « participation » des personnes sera traitée à partir de trois

principaux angles : celui du genre, à l'origine des conceptualisations en termes d'*empowerment* (Bacqué et Biewener, 2013); celui du non-recours, pouvant être interprété comme un pouvoir paradoxal des usagers de refuser les prestations et les services qui leur sont accordés (Warin, 2016) – et les métamorphoses des pratiques professionnelles du travail social qui y sont liées avec la valorisation du travail social collectif, de « l'aller vers », du développement social (Avenel et Bourque, 2017) et du « *community organising* » (Talpin, 2016).

Depuis la fin des années 1990, on observe la montée en charge d'une nouvelle façon de penser l'accompagnement des personnes en difficulté à travers l'affirmation d'une conception des destinataires comme acteurs des politiques sociales et médico-sociales, avec en particulier toute une série de lois qui vont modifier les modes de gouvernance des institutions, mais aussi le type de relation entre les travailleurs sociaux et les usagers. A travers ces différents textes législatifs se joue une évolution de fond qui repose sur la valorisation du droit des usagers, dans une perspective de co-construction. La diffusion de la démarche conduit à distinguer, pour cet appel à contributions, le niveau de la participation des personnes concernées dans les instances institutionnelles – comités d'usagers, conseil de la vie sociale, 8^{ème} collège du CNLE (Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale), CNCPH (Conseil national consultatif des personnes handicapées), HCTS (Haut Conseil du travail social), etc. – et le niveau de la participation des personnes dans les accompagnements individuels et collectifs, et depuis peu dans des dispositifs de coformation avec les travailleurs sociaux, pour déployer des démarches d'association entre les savoirs universitaires et les savoirs pratiques (Jaeger, 2017).

Cet appel sollicite des contributions sur le rôle des travailleurs sociaux dans cette dynamique, en lien avec la mobilisation des associations, mais aussi sur le contenu et la portée concrète de l'implication des personnes destinataires dans les différentes étapes de la décision, de l'élaboration à la mise en œuvre jusqu'à l'évaluation. Par ailleurs, une limite récurrente réside dans le lien incertain entre participation et décision, c'est-à-dire le niveau d'influence ou de pouvoir dont disposent les individus concernés pour participer à l'élaboration même de l'action publique et infléchir le sens et la conduite des politiques sociales (Carrel, 2013). S'agit-il d'une simple recherche de consultation et d'« effets d'adhésion » (Donzelot et *al.*, 2003) ou d'une intégration à une démarche de co-construction (Blondiaux, 2008) ? Cet appel attend éventuellement une comparaison avec d'autres pays sur ces points, car le travail social français est identifié comme un frein, en raison d'une tradition de la relation d'aide individualisée en face à face, d'une approche médicale et de la méfiance vis-à-vis du collectif et du travail social communautaire (Avenel, Bourque, 2017 ; Talpin, 2016 ; Gourgues et *al.*, 2013). Observe-t-on en France l'émergence d'un nouveau modèle d'intervention sociale basé sur le développement du pouvoir d'agir individuel et collectif qui met en cause les pratiques usuelles des professionnel.le.s du travail social dans une redéfinition de leurs rapports avec les personnes accompagnées, les institutions et la société civile ? Quelles sont les dimensions normatives d'un tel projet ? S'agit-il d'un nouvel outil de management associant les citoyens et les personnes accompagnées à la conduite des politiques publiques visant à une plus grande transversalité de l'intervention et une amélioration du service rendu ? Ou est-il question aussi d'impulser des groupes de citoyens plus autonomes visant à renforcer des capacités d'agir sur les conditions de vie en donnant notamment du pouvoir aux populations les plus fragiles ?

La question du genre et de l'intersectionnalité dans le travail social s'impose également comme une problématique majeure de compréhension des rapports sociaux et demeure une variable incontournable, après un long « déni » (Bessin, 2005), des pratiques d'un secteur professionnel très majoritairement féminisé. Le champ de l'intervention sociale apparaît ainsi comme un espace traversé de reproduction des normes du genre qui amplifie la

division sexuée des rôles sociaux, par exemple dans les modes d'accueil des jeunes enfants (Murcier, 2007), en matière de protection de l'enfance et de soutien à la parentalité (Cardi, 2015) ou encore dans l'offre d'accompagnement à destination des personnes âgées (Martin, 2001), des sans-abris (Marcillat, 2018 ; Loison-Leruste et Perrier, 2019), des femmes victimes de violence (Jaspard, 2011 ; Herman, 2012). Le genre est au cœur des stratégies d'*empowerment* des femmes par de nouveaux instruments comme le microcrédit, en particulier pour contrebalancer l'emprise des systèmes patriarcaux (Sanyal, 2014) même si cette promotion peut s'avérer ambivalente du point de vue de ses effets sociaux (Duvoux, 2016). En ce sens, cet appel mobilise la question du genre pour renouveler la réflexion sur le travail social en faisant émerger de nouvelles interrogations dans trois directions. En premier lieu, elle renvoie une déconstruction théorique des stéréotypes de genre qui se répercutent sur le travail social, en interrogeant l'organisation du travail social, les établissements de formation, les catégories de population concernées et leurs accompagnements, l'histoire du travail social et ses méthodes d'intervention. En second lieu, on peut se demander dans quelle mesure le genre s'impose comme une approche favorisant la transversalité de l'action publique et des pratiques du travail social. En troisième lieu, l'intégration du genre aux enjeux du travail social interroge plus généralement la place du *care*, c'est-à-dire des « tâches de soins » et de la « relation d'aide » dans les sociétés comme une activité ayant une valeur universelle dissociée du féminin (Molinier, 2013).

Enfin, la prise en compte du non recours aux droits sociaux conduit aussi à repenser à la racine les conceptions fondatrices des pratiques professionnelles du travail social. Elle renvoie à au moins deux grandes questions. La première concerne la complexité de l'action sociale et du difficile accès aux prestations. La deuxième réside dans la défiance qui s'est peu à peu installée entre une partie non négligeable de la population fragilisée et les services sociaux, ce qui explique que des personnes en difficulté finissent par renoncer à faire valoir leurs droits. Dans quelle mesure le non-recours conduit-il à appréhender les conditions de fonctionnement des organisations et du déploiement des pratiques professionnelles des travailleurs sociaux qui déterminent la relation d'aide et d'accompagnement ? Cet enjeu majeur pour le travail social peut renvoyer notamment aux thématiques de « aller vers », de la transformation de l'offre médico-sociale et de l'approche « hors les murs ».

Axe III : Pouvoir normatif versus pouvoir de transformation du travail social

Enfin, un troisième axe de l'appel à propositions sur le pouvoir du travail social porte sur sa capacité à être un acteur d'innovation et de transformation sociale. Cet axe vise à réintroduire, dans un contexte d'évolutions profondes du travail social, les débats traditionnels sur ses tensions internes : contrôle social et émancipation, gestion de dispositifs et innovation sociale, assistance et autonomie, intervention sectorielle et approche territoriale, l'individuel et le collectif (Autès, 1999 ; Ion, 2006 ; Chauvière, 2004 ; Karsz, 2004).

Depuis le début des années 1980, de nombreux travaux ont fortement nuancé les thèses sur les fonctions du contrôle social (*Esprit*, 1972 ; Donzelot, 1977 ; Verdès-Leroux, 1978). Les individus concernés disposent d'une marge d'autonomie, peuvent négocier et, surtout, refuser l'imposition d'une identité négative (Schnapper, 1989 ; Paugam, 1991 ; Messu, 1991). Les bénéficiaires en viennent à bousculer la définition des rôles professionnels (Corcuff, 1996 ; Dubois, 1999). Ces approches ont eu la grande vertu de réintroduire les capacités d'initiative des acteurs. Aujourd'hui, avec la massification des situations de vulnérabilité et leur diversité croissante, la diffusion de nouveaux modes de management et des « épreuves de la professionnalité » (Ravon, 2010 ; Soulet, 2016), mais aussi des formes d'engagement des intervenants sociaux (Gaspar, 2012), ces perspectives sont à la fois prolongées, mais aussi contrebalancées par des logiques de responsabilisation de l'ensemble

de la chaîne des acteurs, d'activation et d'exigences de reddition de comptes croissantes pour les professionnel.le.s comme pour les personnes accompagnées.

Que « fabrique » le travail social dans la recomposition des pratiques de l'intervention, notamment à travers les logiques d'individualisation et de contractualisation de l'aide et de l'insertion ? De la même manière, comment penser la diffusion de la logique des innovations sociales véhiculée aussi bien par l'État, les collectivités locales, les associations, les fondations et les sociétés coopératives avec toute la thématique du travail social de « partenariat » et de « territoire » ? Faut-il y voir une instrumentalisation accrue des pratiques professionnelles par les pouvoirs publics, voire de « subversion d'un social par l'économique », ou à l'inverse une forme de renouvellement et de décloisonnement par « hybridation » des pratiques et des savoirs ? Ainsi, cet appel invite à réinterroger les « fonctions » du travail social (« pourquoi le travail social ? » (*Esprit*, 1972)) et son « utilité » (« à quoi sert le travail social ? » (*Esprit*, 1998)) jusqu'à la thématique de sa « désinstitutionnalisation » et de sa dilution dans la notion plus large « d'intervention sociale ».

Références bibliographiques :

Andreotti A. Mingione E., Leclerc-Lemel, A. (2013), « Le développement de systèmes locaux de l'intervention sociale, tendance commune dans les pays industrialisés », *Informations sociales*, n°179, p.28-36.

Astier I. (2007), *Les nouvelles règles du social*, Paris, PUF.

Autès M. (1999), *Les paradoxes du travail social*, Paris, Dunod.

Avenel C. (2010), *Sociologie des « quartiers sensibles »*, Paris, Armand Colin.

Avenel C. et Bourque D. (2017), *Les nouvelles dynamiques du développement social*, Nîmes, Champ Social éditions.

Bacqué M.-H. et Biewener, C. (2013), *L'empowerment, une pratique émancipatrice*, Paris, La Découverte.

Barbier J.C. (2017), « L'assistance sociale en Europe : traits européens d'une réforme et persistance de la diversité des systèmes (1998-2017) », *Revue Française des Affaires Sociales*, n°3, p.15-45.

Beaud S. et Masclat O. (2006), « Des 'marcheurs' de 1983 aux 'émeutiers' de 2005. Deux générations sociales d'enfants d'immigrés », *Annales. Histoire, sciences sociales*, 61/4, p.809-843.

Bessin M. (2005), « Le travail social est-il féminin ? » in J. Ion (dir.), *Le travail social en débat[s]*, Paris, La Découverte, p 152-169.

Bereni L. Chauvin, S. ; Jaunait, A. ; Revillard, A. (2008), Introduction aux Gender Studies. Manuel des études sur le genre, Bruxelles, De Boeck.

Blondiaux L. (2008). *Le nouvel esprit de la démocratie. Actualité de la démocratie participative*, Paris, Seuil/La République des idées.

Boucher M. et Belqasmi, M. (2011), « L'intervention sociale et la question ethnique. Entre ethnicisation, déprofessionnalisation et pacification », *Hommes et migrations*, 1290, p. 22-32.

Bouquet B. (2017), *Ethique et travail social*, Paris, Dunod, troisième édition.

- Bresson M. Jetté C., Bellot C. (2013), *Le travail social et la nouvelle gestion publique*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Cardi C. (2015), « Les habits neufs du familialisme. Ordre social, ordre familial et ordre du genre dans les dispositifs de soutien à la parentalité », *Mouvements*, n°82, p.11-19.
- Carrel M. (2013), *Faire participer les habitants ? Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires*, Lyon, ENS Editions.
- Castel R. (1998), « Du travail social à la gestion sociale du non-travail », *Esprit*, numéro spécial : « A quoi sert le travail social ? », mars-avril, p. 28-47.
- Castel R. ; Duvoux, N. (2013), *L'avenir de la solidarité*, Paris, La vie des idées.fr/PUF.
- Chauvière M. (2007), *Trop de gestion tue le social. Essai sur une discrète chalandisation*, Paris, La découverte.
- Chauvière M., (2004) *Le travail social dans l'action publique. Sociologie d'une qualification controversée*, Paris, Dunod, 2004.
- Chopart J.N. (2000), *Les mutations du travail social. Dynamiques d'un champ professionnel*, Paris, Dunod.
- Clouet H. (2018), « Aux guichets du temps partiel : transactions temporelles dans le service public d'emploi allemand et français », Thèse pour le doctorat de sociologie, Sciences Po Paris.
- Corcuff P. (1996), « Ordre institutionnel, fluidité situationnelle et compassion. Les interactions au guichet de deux caisses d'Allocations familiales », *Recherches et Prévisions*, n° 45.
- Donzelot J., Mével C., Wyvekens A. (2003), *Faire société. La politique de la ville aux États-Unis et en France*, Paris, Seuil.
- Donzelot J., Roman, J. (1998), « Les nouvelles donnes du social », *Esprit*, numéro spécial : « A quoi sert le travail social », mars-avril, p 7-25.
- Donzelot J. ; Estèbe, P. (1994), *L'Etat animateur. Essai sur la politique de la ville*, Editions Esprit.
- Donzelot J. (1977), *La police des familles*, Paris, Éditions de Minuit.
- Dubois V. (1999), *La vie au guichet. Relation administrative et traitement de la misère*, Paris, Economica.
- Dubois V. ; Paris, M. ; Weill, P.-E. (2018), « Des chiffres et des droits. Le data mining ou la statistique au service du contrôle des allocataires », *Revue des politiques sociales et familiales*, n°126, p.49-60.
- Duvoux N. (2009), *L'autonomie des assistés. Sociologie des politiques d'insertion*, Paris, PUF.
- Duvoux N. et Mutuel P. (2017), « Conflits de génération dans le travail social : oubli du métier ou nouvelles formes d'engagement ? », n°267, *Revue française de service social*, p.13-20.
- Duvoux N. (2016), « Les oubliées du rêve américain. Genre et action philanthropique dans un quartier déshérité de Boston », *Communications*, n°98, p.53-66.
- Evans T. Harris, J. (2004), « Street-Level Bureaucracy, Social Work and the (Exaggerated) Death of Discretion », *The British Journal of Social Work*, Vol.34, n°6, p.871-895.

- Fassin D. ; Fassin, E. (2006), *De la question sociale à la question raciale ? Représenter la société française*, Paris, La Découverte.
- Fassin D. ; Bouagga, Y. ; Coutant, I. ; Eideliman, J.-S. ; Fernandez, F. ; Fischer, N. ; Kibelinsky, C. ; Makaremi, C. ; Mazouz, S. ; Roux, S. (2013), *Juger, réprimer, accompagner. Essai sur la morale de l'Etat*, Paris, Seuil.
- Gardella E. (2017), « Sociologie de la réflexivité dans la relation d'assistance. Le cas de l'urgence sociale », *Sociologie du travail*, n°3.
- Gaspar J.F. (2012), *Tenir ! Les raisons d'être des travailleurs sociaux*, Paris, La découverte.
- Giraud O. (2016), « L'activation : ambivalence d'une notion à vocation transformatrice », *Refonder les solidarités. Les associations au cœur de la protection sociale*, Paris, Dunod, p.215-227.
- Giuliani F. (2013), *Accompagner. Le travail social face à la précarité durable*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- Gourgues G. ; Rui, S. ; Topçu, S. (2013), « Gouvernementalité et participation. Lectures critiques », *Participations*, n°6, p.5-33.
- Haapajärvi L. (2018), « Le passage à la citoyenneté. Analyse comparée des politiques d'intégration des femmes migrantes en France et en Finlande », Thèse pour le doctorat de sociologie EHESS.
- Herman E (2012), *Féminisme, travail social et politique publique. Lutter contre les violences conjugales*, thèse pour le doctorat de sociologie, EHESS.
- Ion J. (2006), *Le travail social au singulier*, Paris, Dunod, deuxième édition.
- Ion J. (coord.), (2005), *Le travail social en débat[s]*, Paris, La Découverte.
- Iori R. (2018), « A la recherche de la profession perdue ? L'évitement du politique dans la formation d'assistant.e de service social », *Savoir/Agir*, n°43, Editions du Croquant, p.23-30.
- Jaeger M. (2017), « L'implication des HUC (Habitants-usagers-citoyens) dans la recherche, *Vie Sociale*, 4, p.11-29.
- Janiaut M. (2012), *Protocoliser, évaluer, contrôler : un défi pour le conseiller technique Les professionnels de la protection de l'enfance à l'épreuve des mutations du social*, Thèse de doctorat en sociologie, Université d'Amiens.
- Jaspard M. (2011), *Les violences contre les femmes*, Paris, La découverte
- Karsz S. (2004), *Pourquoi le travail social ?* Paris, Dunod.
- Lafore R. (2016), *Refonder les solidarités. Les associations au cœur de la protection sociale*, Paris, Dunod.
- Lahieyte L. (2018), « Le genre de l'assistance. Mères célibataires et travailleuses du social », Thèse pour le doctorat de sociologie, Université Paris I Panthéon Sorbonne.
- Lamont M. Molnar, V. (2002), « The Study of Boundaries in the Social Sciences », *Annual Review of Sociology*, vol.22, p.167-195.
- Lima L. (2013), *L'expertise sur autrui. L'individualisation des politiques sociales entre droit et jugements*, Bruxelles, P.I.E. Peter Lang.
- Lima L. (2017), « Les politiques d'insertion, leurs parcours et leurs biographies. Contributions à une sociologie des temporalités des transitions professionnelles », Mémoire d'HDR, Sciences Po Paris.

Lipsky M. (1980), *Street-Level Bureaucracy: Dilemmas of the Individual in Public Services*, New York, Russell Sage Foundation.

Loison-Leruste M., Perrier, G. (2019), « Les trajectoires des femmes sans domicile à travers le prisme du genre : entre vulnérabilité et protection », *Déviance et Société*, vol.43, p.77-110.

Marcillat A. (2014), « Femmes sans-abri, étude du sans abrisme au prisme du genre », *Dossiers d'étude*, n° 170, CNAF.

Martin C. (2001), Les politiques de prise en charge des personnes âgées dépendantes, *Travail, genre et sociétés*, n°6, p. 83-103

Molinier P. (2013), *Le travail du care*, Paris, La Dispute.

Messu M. (1991), *Les assistés sociaux. Analyse identitaire d'un groupe social*, Paris, Privat.

Mohammed M. et Talpin, J. (2018), *Communautarisme ?*, Paris, La vie des idées.fr/PUF.

Molina Y. (2015), *Les travailleurs sociaux, des groupes professionnels en transformation*, Thèse de doctorat en sociologie, EHESS.

Murcier N. (2007), « La réalité de l'égalité entre les sexes à l'épreuve de la garde des jeunes enfants », *Mouvements*, n°49, p. 53-62.

Palier B. (2002), *Gouverner la Sécurité sociale. Les réformes du système français de protection sociale depuis 1945*, Paris, PUF.

Paugam S. et Martin C. (2009), « La nouvelle figure du travail précaire assisté », *Lien social et Politiques*, n°61, p.13-19.

Paugam S. (1991), *La disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté*, Paris, PUF.

Ravon R (2010), « Travail social, souci de l'action publique et épreuves de professionnalité », paru dans Actes éducatifs et de soins, entre éthique et gouvernance, Actes du colloque international (Felix C., Tardif J., éd.), Nice 4-5 juin 2009, Conférence inaugurale, Travail social, souci de l'action publique et épreuves de professionnalité, mis en ligne le 01 octobre 2010, <http://revel.unice.fr/symposia/actedusoin/index.html?id=600>

Esprit (1972), « Pourquoi le travail social ? », Avril-mai.

Esprit (1998), « À quoi sert le travail social ? », Mars-avril.

Rist B. et Rouxel S. (2018), *Tous autonomes ! Injonction des politiques sociales ou fabrication collective*, Lille, Presses universitaires de Septentrion.

Safi M. (2013), *Les inégalités ethno-raciales*, Paris, La Découverte « Repères ».

Sanyal P. (2014), *Credit to Capabilities: A Sociological Study of Microcredit Groups in India*, Cambridge, Cambridge University Press.

Schnapper D. (1989), « Rapport à l'emploi, protection sociale et statuts sociaux », *Revue française de sociologie*, 30, 1, p.3-29.

Serre D. (2012), « Travail social et rapport aux familles : les effets combinés et non convergents du genre et de la classe », *Nouvelles Questions Féministes*, vol.31, n°2, p.49-64.

Soulet M-H, (2016), « Le travail social, une activité d'auto-conception professionnelle en situation d'incertitude », *SociologieS* [En ligne], Dossiers, Relation d'aide et de soin et épreuves de professionnalité, mis en ligne le 16 juin 2016, <http://journals.openedition.org/sociologies/5553>

Spire A. (2008), *Accueillir ou reconduire. Enquête sur les guichets de l'immigration*, Paris, Raisons d'agir.

Talpin J. (2016), *Community organizing : de l'émeute à l'alliance des classes populaires aux États-Unis*, Raisons d'agir.

Verdès-Leroux, J. (1978) *Le travail social*, Paris, Ed. De Minuit.

Warin P. (2016), *Le non-recours aux politiques sociales*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble.

Weller J.M. (2018), *Fabriquer des actes d'Etat. Une ethnographie du travail bureaucratique*, Paris, Economica.

Watkins-Hayes C. (2009), *The New Welfare Bureaucrats : Entanglements of Race, Class and Policy Reform*, Chicago, University of Chicago Press.

Weill P.-E. (2015), « L'exercice collectif du pouvoir discrétionnaire. Les commissions Droit au logement opposable (DALO) », *Politix*, n°112, p.223-244.

Des informations complémentaires sur le contenu de cet appel à contribution peuvent être obtenues auprès des coordonnateurs aux adresses suivantes :

Cyprien.AVENEL@social.gouv.fr

nicolas.duvoux@univ-paris8.fr

Les auteurs souhaitant proposer à la revue un article sur cette question devront l'adresser au plus tard le 12 novembre accompagné d'un résumé et d'une présentation de l'auteur

(cf. les « conseils aux auteurs » de la RFAS [en ligne] <http://drees.social-sante.gouv.fr/etudes-et-statistiques/publications/revue-francaise-des-affaires-sociales/>)

à cette adresse:

rfas-drees@sante.gouv.fr